

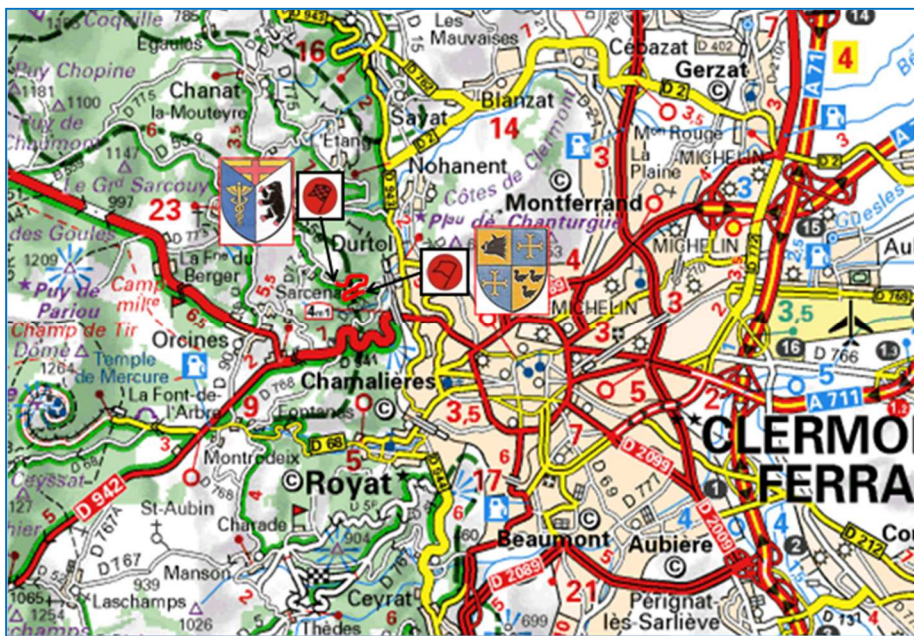


09/10 JUILLET 2016

A.S.A. DOME-FOREZ

Tel : 04.73.92.87.19 ou 06.07.85.22.73

25^{ème} Course de Côte Régionale de
DURTOL-ORCINES
Coupe de France de la Montagne 2016



! AMIS PILOTES,



Après Courpière, l'A.S.A. DOME-FOREZ organise
une deuxième Course de Côte Régionale :

10 JUILLET - DURTOL-ORCINES

Cette épreuve comptera pour :
la Coupe de France de la Montagne Coef 1
le Challenge de la Ligue d'Auvergne
et le Challenge de la Ligue du Limousin.

Cette année sa longueur sera encore de 2 km.



Retrouvez tous les renseignements sur le site de notre Association :

www.asadomeforez.com



25^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE DURTOL-ORCINES



REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile DÔME-FOREZ organise le dimanche 10 juillet 2016, avec le concours du Comité d'Organisation de la C/C Durtol Orcines et sous le patronage des Municipalités de DURTOL et d'ORCINES, une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

25^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE DURTOL - ORCINES

Cette épreuve compte pour : - la Coupe de France de la Montagne 2016 - Coef 1,
- le Challenge de Ligue d'Auvergne et le Challenge de Ligue du Limousin,
- le Challenge de l'A.S.A. Dôme-Forez

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue d'Auvergne sous le numéro R/18 en date du 13/04/16 et enregistré à la F.F.S.A. sous les permis d'organisation numéro 388 en date du 13/04/16

Comité d'organisation : Président : Didier DAUTHEREAU

Membres : Laurent BRESSON - Ludovic CHAUSSE - Sébastien COUTAUD - Etienne GARDETTE - Alain VAZEILLE
Adresse : C.O.C.C.D.O. - Mairie de Durtol - Square Charles Sabourin - 63830 DURTOL - Tel 04 73 37 37 06

ARTICLE 1p – ORGANISATION DE LA COURSE

ARTICLE 1.1p : Officiels

♦ Président du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle MARTIN	Lic. 1123
♦ Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Michel BEAULATON	Lic. 3816
	Marc MOULIN	Lic. 19079
	Marc HABOUZIT	Lic. 7145
♦ Directeur de Course	Didier DAUTHEREAU	Lic. 7738
♦ Directeur de Course Adjoint	Jacques COURTADON	Lic. 16970
♦ Médecin Chef	Serge PEGOLOTTI	Lic. 6047
♦ Commissaire Technique Responsable	André BOIVIN	Lic. 3572
Commissaires Techniques	Jacques MONTJOTIN	Lic 8818
	Jean APPARAILLY	Lic. 18967
♦ Chargé de la mise en place des moyens	François CHASSAGNOL	Lic. 15142
♦ Com. Sportifs Chargés des Relations avec les Concurrents	Catherine PASTOREK	Lic. 15145
	Jean APPARAILLY	Lic. 18967
♦ Chargé des Commissaires de Route	J. Claude PLANEIX	Lic. 18347
♦ Chronométrateurs officiels		

ARTICLE 1.2p : Horaires

- ◇ Clôture des engagements mardi 5 juillet à minuit.
- ◇ Publication de la liste des engagés jeudi 7 juillet.
- ◇ Vérifications administratives et techniques auront lieu :
⇒ le samedi 9 juillet de 18H00 à 20H45, à Orcines, Foyer Rural
⇒ et le dimanche 10 juillet de 07H30 à 08H30 à Durtol, Ancien hangar SNCF
- ◇ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 08H30.
- ◇ Briefing des Commissaires le dimanche 10 juillet à 08H00, sur la ligne de départ.
- ◇ Essais chronométrés le dimanche 10 juillet de 08H30 à 12H00.
- ◇ Briefing des pilotes le dimanche 10 juillet après les essais, au parc arrivée.
- ◇ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12H45.
- ◇ Montées de Course le dimanche 10 juillet :
1^{ère} montée à partir de 13H45
2^{ème} montée à partir de 15H15
3^{ème} montée à partir de 16H45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- ◇ Affichage des résultats provisoires au podium départ après l'arrivée des concurrents en parc fermé.
- ◇ Podium sur ligne de départ, après la descente des concurrents.
- ◇ Remise des prix le dimanche 10 juillet à 20H00 à Durtol, Salle Polyvalente.
- ◇ 1^{ère} réunions du Collège des Commissaires Sportifs le 10 juillet, à 07H30, à Durtol, Ancien hangar SNCF. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.



ARTICLE 1.3p : Vérifications

- Vérifications administratives et techniques auront lieu :
⇒ le samedi 9 juillet de 18H00 à 20H45, à Orcines, Foyer Rural
⇒ et le dimanche 10 juillet de 07H30 à 08H30 à Durtol, Ancien hangar SNCF.
- ◇ Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées à Durtol, Garage Bastide, chemin des Chassagnes - Taux horaire de la main d'œuvre 60 euros TTC.
- ◇ Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.
- ◇ Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le dimanche 10 juillet à 08H30.
- ◇ A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 10 juillet à 07H30 à Durtol, Ancien hangar SNCF.
- ◇ Pesage des voitures libre le samedi 9 juillet de 18H00 à 20H45, à Orcines, Parking du Foyer Rural.

ARTICLE 1.5p : Dispositions particulières

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux conducteurs.

ARTICLE 2p – ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 3p – CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3.1p : Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DÔME-FOREZ

8 Bis Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FD - Tel 04.73.92.87.19 (HB) ou 06.07.85.22.73 - Fax 04.73.90.82.09 jusqu'au mardi 5 juillet 2016 à minuit. Les frais de participation fixés à 340 euros seront réduits à :

* Engagement simple : 170 euros (cent soixante dix euros) pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

* Engagement préférentiel : 155 euros (cent cinquante cinq euros) pour les pilotes de l'A.S.A. Dôme-Forez.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4p – VOITURES ET EQUIPEMENT

ARTICLE 4.1p : Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 80.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau page 10).

La répartition des voitures dans les groupes et les classes admis dans cette épreuve est la suivante :

GROUPES : FC/FS - F2000 - N & FN - A & FA - R – GT série & GTTS - CM, CNF & CN - D/E.

CLASSES :

N/FN/R	N/FN1/R1A	jusqu' à 1400cm3	A/FA/R	A/FA1	jusqu' à 1400cm3
	N/FN2/R1B	+1400 à 1600cm3		A/FA2/R2B/R3T	+ 1400 à 1600cm3
	N2 Série	(Cf liste Régl Tech)		A/FA3/R2C/R3C/R3D	+ 1600 à 2000cm3
	N/FN3	+ 1600 à 2000cm3		A/FA4/R4	+ 2000cm3
	N/FN4	+ 2000cm3	F2000	F2000-1	jusqu' à 1400cm3
FC/FS	FC 1	jusqu' à 1300cm3		F2000-2	+ 1400 à 1600cm3
	FC 2	+ 1300 à 1600cm3		F2000-3	+1600 à 2000cm3
	FC 3	+ 1600 à 2000cm3	GTsérie	GT1	jusqu' à 2000cm3
	FC 4	+ 2000cm3		GT2	+ 2000cm3
CNF-CN-CM	CNF.1/CN.1 (*)	jusqu' à 1600cm3	D/E	D/E-1(1)	jusqu' à 1300cm3
	CNF.2/CN.2 (*)	+1600 à 2000cm3		D/E-2	+1300 à 1605cm3
	CM 1/CM 2 (*)	jusqu' à 1003cm3		D/E-3 / 7	FF-FR-F3B confondues
GTTS	Toutes classes confondues			(1) Formule Campus confondue avec D/E-1	

(*) Les classes CNF.1 et CN.1, les classes CNF.2 et CN.2, ainsi que les classes CM1 et CM2 sont confondues.

ARTICLE 4.2p : Carburant - Pneumatiques - Equipements

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Retrouvez tous les renseignements sur le site de notre Association :

www.asadomeforez.com

ARTICLE 4.2.7p : Echappement

- Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux
- Voitures fermées, CM et GTTS : niveau sonore maximal : 105 dB A maxi.
 - Voitures de courses ouvertes : niveau sonore maximal : 110 dB A maxi.

ARTICLE 4.3p : Numéros de course

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 4.4p : Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans « Equipement sécurité Montagne »

ARTICLE 5p – PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.
La publicité obligatoire (non rachetable) et la publicité optionnelle (bandeaux pare-brise) seront précisées par un additif.

ARTICLE 6p – SITE ET INFRASTRUCTURES

ARTICLE 6.1p : Parcours

La Course de Côte Régionale de Durtol - Orcines à le parcours suivant : RD 559 entre la sortie de Durtol et le village de Sarcenat (Commune d'Orcines).

La course se déroulera en deux montées minimum ou trois maximum.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard (F2000, FC, N/FN, A/FA, GT/GTTS, CNF/CN/CM, D/E - au sein de chaque groupe dans l'ordre croissant des classes de cylindrée - au sein de chaque classe dans l'ordre décroissant des numéros).

- Départ..... : 400 mètres après le panneau de sortie Durtol
- Arrivée..... : 300 mètres avant la carrefour avec la RD 774 (Sarcenat)
- Pente moyenne..... : 6,2 % (Dénivellation : 121 m)
- Longueur du parcours : 1960 m.

Modalité de retour au départ : en caravane, par le parcours de la course, après chaque montée.

Une même voiture pouvant être utilisée successivement par 2 pilotes, les seconds pilotes effectueront leur montée en début de manche et redescendront les véhicules en convoi sur l'ordre du Directeur de Course.

Parc départ : place de la gare et sur la RD 559 entre la gare et la sortie de Durtol.

Parc arrivée : sur la RD 559, 200 m après l'arrivée et sur la RD 774 dans Sarcenat, puis après la fin de la dernière montée, sur la RD 559 en amont de la ligne de départ.

ARTICLE 6.2p : Route de Course

Accès par la RD 559 depuis Durtol.

ARTICLE 6.3p : File de départ

File de départ : Sur la RD 559 après le panneau sortie de Durtol.

Rappel : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

ARTICLE 6.4p : Signalisation

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 6.5p : Parc Concurrent

Les parcs concurrents seront situés place de la gare et sur la RD 559 entre la gare et la sortie de Durtol. Ils seront accessibles à partir de 18H00 le samedi 9 juillet Les remorques devront être garées soit sur le parking de la salle polyvalente, soit sur le côté droit de la RD 768 entre Durtol et l'entrée du lotissement de Champot.

Aucune remorque ne sera tolérée sur la RD 559.

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimum de 5 kg. ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 6.6p : Parc Fermé Final

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 559 en amont de la ligne de départ, sur une seule file, à droite (sens de la descente).

ARTICLE 6.7p : Tableaux d'affichage officiels

Les tableaux d'affichage seront placés :

- ◇ Pendant les vérifications, au parc des vérifications (Foyer Rural d'Orcines le samedi et Gare de Durtol le dimanche),
- ◇ Pendant les essais et la course, au Parc départ (Podium départ),
- ◇ Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée (Podium départ).

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

ARTICLE 6.8p : Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au Podium de Départ Tel 06.81.65.14.39
Centre secours le plus proche : CHU Clermont-Fd. (Tel Urgences 04.73.750.750 - Tel SAMU 15)

ARTICLE 7p – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 7.1p : Essais

Les essais chronométrés auront lieu le dimanche 10 juillet 2016 de 08H30 à 12H00.

ARTICLE 7.2p : Conférence aux pilotes (briefing)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le dimanche 10 juillet 2016 à la fin des essais au Parc Arrivée. La présence de tous les pilotes et des Commissaires Chef de poste y est obligatoire.

ARTICLE 7.3p : Course

La course aura lieu le dimanche 10 juillet 2016 à partir de 13H45.

Le départ sera donné « aux feux tricolores » Le chronométrage sera électronique et les temps seront pris au centième de seconde.

ARTICLE 7.4p : Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8p – PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9p – CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Voir réglementation générale des Courses de Côte.

Les classements provisoires seront affichés dès l'arrivée des concurrents au podium départ et seront établis de la façon suivante :

- un classement général,
- un classement général féminin.
- un classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- un classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,

ARTICLE 10p – PRIX

ARTICLE 10.2p : Prix (cumulables)

La répartition des prix et coupes se fera de la manière suivante à partir des classements pilotes, prioritaires compris

CLASSEMENT GENERAL SCRATCH		CLASSEMENT GROUPE			
		Nbr. Partants :	+ de 10	6 à 10	2 à 5
au premier	230 € + Coupe				
deuxième	160 € + Coupe	au 1 ^{er}	100 €	100 €	70 €
au troisième	100 € + Coupe	au 2 ^{ème}	70 €	60 €	
au quatrième	50 € + Coupe	au 3 ^{ème}	40 €		

CLASSEMENT PAR CLASSES						CLASSEMENT DAMES
Nbr. Partants	+ de 11	7 à 11	4 à 6	2 et 3	1 partant	à la première : 60 €
au 1 ^{er}	170 €	170 €	170 €	170 €	85 €	
au 2 ^{ème}	100 €	90 €	80 €			
au 3 ^{ème}	80 €	60 €				
au 4 ^{ème}	50 €					

ARTICLE 10.3p : Coupes (non cumulables) - Liste non limitative

Il sera attribué une coupe :
- aux 4 premiers du Classement Général, - à la 1^{ère} Dame,
- au 1^{er} de chaque classe, - à 2 commissaires.

ARTICLE 10.5p : Remise des Prix et Coupes

Elle aura lieu à Durtol, Salle Polyvalente, le dimanche 10 juillet 2016 à 20H00.

